



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre août 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Bohaire, sous la présidence de M. Bernard PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : Mme ANJORAN Caroline, Mme COULLON Jeannine, Mme EMONET Marie-Christine, M. GUILLOT Jean-Michel, Mme MONTREAU Déborah, M. PANNEQUIN Bernard, Mme PETIT Émilie, M. RANVAL Lionel, M. THEVENOT Didier.

Absente excusée : M. GAUTHIER Thierry a donné pouvoir à M. GUILLOT Jean-Michel, M. RANDUINEAU Guillaume a donné pouvoir à M. PANNEQUIN Bernard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h35.

Mme PETIT Emilie est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ Convention de mise à disposition de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – Avenant pour l'exercice 2021 (délibération n° 2020/33)

La commune met à disposition son service technique pour l'exercice de compétences communautaires depuis 2013 : entretien des espaces verts des lagunes, entretien de l'aire multi sport et entretien curatif des voiries communautaires. Une convention a été signée par la commune et la communauté d'agglomération. Un avenant avait été approuvé pour les années 2015 à 2020. Un nouvel avenant pour l'exercice 2021 est proposé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver un avenant à la convention permettant de prolonger cette mise à disposition pour l'exercice 2021.

2/ Délégation de compétences au Maire (délibération n° 2020/34)

Le conseil municipal modifie et complète la délibération n° 2020/009 concernant les attributions dont le Maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat.

3/ Redevance d'occupation du domaine public (délibération n°2020/35)

- Artères de communication utilisant l'espace souterrain : 5,938 kms x 41,66 € = 247,38 soit 247 € (arrondi à l'euro le plus proche)
- Artères de communication utilisant l'espace aérien 7,886 kms x 55,54 = 437,99 soit 438 € (arrondi à l'euro le plus proche)
Soit un total de 685 euros.

4/ Rapport d'activité d'Agglopolys 2019 (délibération n° 2020/36)

Un exemplaire du rapport d'activité 2019 d'Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois a été remis à chaque conseiller municipal afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2019 d'Agglopolys à l'unanimité.

5/ Point travaux

- **Aire multi sport** : des travaux de sécurisation ont été effectués au mois d'août par l'agent technique et l'entreprise Les Créations de Guillaume : pose de rondins scellés, fossé creusé ;
- L'entreprise Vernat TP a réalisé le goudronnage de la **rue de l'église** fin juillet ;
- La SAUR effectue actuellement des travaux d'installation de canalisation d'eau **rue de Vauvert** ;
- Le Conseil Départemental va faire procéder à des travaux de réfection de voirie sur la **route départementale 68** :
 - A compter du 3 septembre : l'entreprise Eurovia interviendra sur le carrefour entre la rue des lilas et la rue des Vollerants, ainsi que sur le carrefour entre la rue de la Bourgogne et la rue de la Prairie.
 - Ensuite, un enrobé à froid sera réalisé sur la RD 68 : rue des Lilas, rue Saint-Béthaire, rue du Lavoir et Rue de la Bourgogne.
- **Programme de travaux de voirie communale 2020 par l'entreprise COLAS Centre Ouest** :
- Le débarnage de la **rue de la Ferlanderie** a été effectué le 16 juillet 2020 ;
- Les autres travaux de réfection de voirie seront effectués à partir du 7 septembre prochain :
- élargissement de chaussée sur la **voie communale n°4** entre le point tri de Russy et l'Erable,
- Gravillonnage à **La Jonquière**,
- Terrassement, reprofilage et enduit bi-couche sur l'entrée du **Chemin des Plantes**.
- Rue de la Ferlanderie : un ponceau est effondré. Les travaux de réparation seront effectués prochainement.
- Un devis a été demandé pour créer un dos d'âne sur la voie communale n°4 afin de remplacer l'existant : 1 896€ TTC.
- Le conseil municipal valide le remplacement du radar pédagogique qui ne fonctionne plus. Après étude de plusieurs devis, celui de l'entreprise Bouygues Energies Services est retenu pour un montant de 2 997,60 € TTC.

Prochaine séance : 24 septembre 2020